

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Ludivine Mairé	Numéro de permis 2019507	Date d'inspection Le 23 octobre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Les Chatounets		Numéro de téléphone (506) 204-8909	
Adresse 6565 495 Route Sainte-Marie-de-Kent NB E4S 4Z6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité était sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio a été respecté tout au long de la visite.

Lors de cette inspection, la Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- Les dossiers des enfants sont complets.
- Le consentement signé est présent dans le dossier de chaque enfant.
- Les effets personnels sont bien identifiés et rangés.
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu extérieure.

Durant l'inspection de surveillance, la Mentore en Assurance de la Qualité a observé une activité de lecture ainsi qu'un bricolage sur le thème de l'Halloween réalisé par les enfants.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 octobre 2025

Date

original signé par
Ludivine Mairé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 octobre 2025

Date